



Défense des chasses traditionnelles : la mobilisation continue

Vous avez été plus de 2000 à vous mobiliser aux manifestations de Woinic et Revin, nous étions plus 14 000 à Amiens et plus globalement plus de 50 000 en France et nous vous en remercions encore ! Comme vous savez, le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire a réécrit les arrêtés pour 4 chasse traditionnelles françaises : les tenderies ardennaises des vanneaux et de la grive mais aussi la chasse de l'alouette au moyen de matoles et de pentes.

Comme nous vous l'avons annoncé dans un précédent email, les nouveaux arrêtés ont été mis en consultation publique le 15 septembre. Elles s'achèveront le 6 octobre. Pour le moment, les opposants sont largement majoritaires dans les avis. Nous vous demandons donc de laisser un avis sur chaque consultation pour défendre ces chasses traditionnelles mais également votre mode de chasse qui sera tôt ou tard impacté que vous soyez chasseur de grand ou de petit gibier. Mobilisons-nous !!

Tenderie vanneaux :

<http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/projet-d-arrete-relatif-a-la-capture-des-vanneaux-a2496.html>

Tenderie grives :

<http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/projet-d-arrete-relatif-a-la-tenderie-lacs-aux-a2498.html>

Alouette au moyen de matoles :

<http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/projets-d-arretes-relatifs-a-la-capture-de-l-a2494.html>

Alouette au moyen de pentes :

<http://www.consultationspubliques.developpement-durable.gouv.fr/projets-d-arretes-relatifs-a-la-capture-de-l-a2495.html>